

10 Faits divers & Justice

Lutte contre les stupéfiants à Ndjolé...

L'orpailleur consommait du chanvre indien pour décupler ses forces

SCOM

Libreville/Gabon

PRISCA-PACHELI Sawoulé, un orpailleur gabonais de 36 ans, a été interpellé par les éléments de la brigade de gendarmerie de Setrag, à Ndjolé, le chef-lieu du département de l'Abanga-Bigné, avec trois bottes de chanvre indien.

L'infraction étant consommée, le parquet de Lambaréné a mis le suspect sous mandat de dépôt pour trafic de stupéfiants. Aussi, le présumé dealer séjourne-t-il, depuis mercredi 14 février dernier, à la prison centrale de la ville du "Grand-Blanc", en attendant son procès.

Les faits se déroulent dans la nuit du mardi 6 au mercredi 7 février courant. Lors d'un contrôle de routine, les gendarmes de la brigade de Setrag interceptent une moto de type KPM conduite par Sawoulé, qui a derrière lui un ami. Mais, alors que les limiers sont sur le point de procéder à la vérification des pièces d'identité des deux



Prisca-Pacheli Sawoulé tenant les trois bottes de cannabis.

Photo : D.R.

hommes, le passager de Sawoulé décide de prendre ses jambes à son cou. Ce qui suscite des appréhensions de la part des gendarmes.

Décision est donc prise par les Officiers de police judiciaire (OPJ) de procéder à la fouille corporelle du motocycliste resté avec eux. Un réflexe pour le moins

juste, puisque trois bottes de chanvre indien sont trouvées, soigneusement cachées dans les poches du suspect.

DEALER ACTIF DE LA RÉGION• Pris en flagrant délit de détention d'un produit prohibé, Prisca-Pacheli Sawoulé est tout de suite mis aux arrêts, puis conduit au poste, en vue de



Il attend désormais son procès à la prison centrale de Lambaréné.

Photo : EsaOe Ndilorum/ L'Union

la poursuite de la procédure.

Lors de son audition, le suspect aurait déclaré aux enquêteurs qu'il serait un consommateur du chanvre indien depuis l'âge de 21 ans. Et qu'il s'approvisionnerait auprès d'une dame vivant à Mitzic, le chef-lieu du département de l'Okano.

En outre, l'orpailleur aurait révélé qu'il fumerait du chanvre indien pour décupler ses forces sur les sites d'exploration du métal précieux. D'autant que, selon lui, cette activité requiert énormément d'énergie de la part de ceux qui l'exercent.

« Je prends, en outre, du cannabis, afin de m'endormir rapidement dès que je suis au lit », aurait-il confié. Mais toutes ces raisons n'ont pas convaincu la direction des enquêtes de l'unité en charge de l'investigation, qui croit plutôt que le mis en cause serait l'un des dealers les plus actifs dans les sites d'orpillage de la région.

Ces soupçons ont fortement pesé contre l'intéressé lors de son déferrement devant le juge d'instruction qui, après l'avoir entendu, l'a écroué à la maison d'arrêt de Lambaréné, où il attend désormais son jugement.

... et à Makokou

Un dealer présumé, 771 réglettes et 215 plants de chanvre indien

SCOM

Libreville/Gabon

EN faisant du chanvre indien sa principale source de revenus, Saturnin Gildas Bohoussa, Gabonais sans emploi, tenait absolument à maîtriser tout le processus de son affaire. C'est-à-dire de la production à la distribution. Chaque chose ayant son revers, il devra désormais payer au prix fort sa trop grande présence dans le trafic. Aussi, ce compatriote de 38 ans a-t-il été appréhendé, le mercredi 14 février dernier, puis écroué, une semaine plus tard, à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo.

Les agents de l'antenne provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) de Makokou sont d'ailleurs actuellement sur les dents, afin de neutraliser d'autres promoteurs de la substance euphorisante dans la province de l'Ogooué-Ivindo.

D'après une source proche de la direction des investigations de l'Oclad-Makokou, cela fait un bon



Saturnin Gildas Bohoussa dans les locaux de l'Oclad...

Photo : D.R.

moment que les agents de cette unité de police sont informés des activités louches de Saturnin Gildas Bohoussa, mais ils ne disposaient pas d'éléments suffisamment compromettants pour mettre le dealer présumé hors d'état de nuire.

Puis, un jour, un indicateur leur livre de précieuses informations sur les mouvements suspects liés au trafic de cannabis au village Mayela. Lors d'une descente dans cette bour-

gade, située à 10 kilomètres du chef-lieu du département de l'Ivindo, le mercredi 14 février, les Officiers de police judiciaire (OPJ) prennent le dealer présumé en flagrant délit. Une perquisition sur place permet, en effet, aux agents de saisir 771 réglettes et autres bonbons de chanvre indien.

DOSSIER BIEN ÉTOFFÉ• « La valeur marchande de ce stock de cannabis est estimée à près de 400 000 francs. Le dealer s'apprêtait



... avant d'être déféré devant le parquet du tribunal de Makokou.

Photo : D.R./ L'Union

à écouler cette marchandise prohibée auprès de deux clients avec lesquels il était en contact depuis deux semaines », renseigne un agent de la brigade des stupéfiants.

Les agents de l'unité spéciale des Forces de police nationale (FPN), poursuivant leur enquête, se rendent ensuite au village Matoté, à environ 116 km de Makokou, sur la route de Mékambo. C'est là-bas qu'ils découvrent une plantation de chanvre indien de 215 pieds. Une exploitation, semble-t-il, de sieur Bohoussa, lequel alimenterait ainsi plusieurs revendeurs du chef-lieu de l'Ogooué-Ivindo et ses en-

vions.

Il n'en faut pas plus aux éléments de l'Oclad pour boucler l'enquête préliminaire, et déférer le trafiquant présumé devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Makokou. Le haut magistrat n'a eu aucune peine à transférer le dossier suffisamment fourni d'indices à charge chez un juge d'instruction. Celui-ci, après audition, a délivré, le mercredi 21 février courant, un mandat de dépôt à l'encontre du mis en cause, qui médite actuellement sur son sort à la prison centrale, en attendant son jugement.

Faits d'ailleurs

Il vit 48 heures avec le corps de sa femme cellophané dans la garde-robe

Joanne Lee, 38 ans, était portée disparue depuis le 13 février dernier. Il y a quelques jours, les policiers se sont introduits dans un appartement de Dublin (Irlande). Ils ont découvert le cadavre dans une garde-robe, emballé dans du papier cellophane. A l'arrivée des agents, le mari de la victime a tenté de s'échapper en sautant depuis la fenêtre située au troisième étage. La porte d'entrée était barricadée, ce qui a laissé au suspect le temps de prendre la fuite. Mais en retombant, il s'est cassé les jambes et a été interpellé. L'époux a vécu durant 48 heures avec le corps de sa femme dans la garde-robe. Keith Lee est toujours hospitalisé suite à sa chute. Il sera prochainement entendu par les enquêteurs.

Retrouvée morte pendue aux côtés du cadavre de sa mère

Une mère et sa fille ont été retrouvées mortes dans leur appartement de Paris (France). C'est l'infirmière à domicile qui a donné l'alerte après avoir senti des odeurs suspectes dans l'immeuble. Les policiers, arrivés sur les lieux, se sont introduits dans le logement et ont fait la macabre découverte. Le cadavre de la mère de famille était allongé dans la cuisine, dans un état de décomposition. Quant à la fille, elle a été retrouvée pendue à la porte d'une chambre. Une enquête a été ouverte afin d'en savoir plus sur les circonstances de ce drame.

Elle se jette du 14e étage, se relève et remonte se donner la mort

À Moscou (Russie), après une rupture amoureuse, une fille de 17 ans a décidé de mettre fin à ses jours. Diana a pris des médicaments et écrit une lettre d'adieu à sa mère. Elle a ensuite pris l'ascenseur jusqu'au 14e étage de son immeuble et s'est jetée dans le vide. L'adolescente a atterri au sol sur la neige, s'est relevée et est retournée dans l'immeuble. Elle est revenue dans son appartement où elle s'est poignardée à mort avec un couteau de cuisine. Les secours, arrivés sur les lieux, n'ont pu que constater son décès. Diana, qui était plutôt mûre pour son âge, rêvait de devenir actrice après avoir étudié dans une prestigieuse école de théâtre.

Rassemblés par JNE